

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2023**

Le conseil municipal de Saint-André-de-Rosans s'est réuni, après convocation du 7 mars 2023 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

**Présents** : Cécile LIOTARD, Éric RANGER, Jean-Pierre GAY, Gilles TOUAT, Muriel BRUNET Maelle MICHEAU, Norbert ESCALIER, Anne VREVEN.

**Excusés** Véronique BIDON, Philippe ANDRE

**Absent** : Lionel ASTIER

Avant la réunion nous sommes allés voir l'avancement des travaux dans les deux appartements communaux.

Approbation du compte- rendu du dernier conseil municipal (21 décembre 2022).

Nomination d'un secrétaire de séance, Anne Vreven.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Remerciements de Madame le Maire à Muriel BRUNET pour la réalisation du dernier Bulletin Municipal. Les retours sont bons.

### **1 –Convention navette du Rosanais.**

Muriel Brunet a assisté à la réunion à Rosans concernant la navette.

Présentation du bilan 2022 (une légère augmentation par rapport à 2021).

La population est globalement satisfaite.

Principalement utilisée pour des déplacements médicaux.

Les usagers souhaitent un service cinq jours sur sept. Les informations circulent principalement du « bouche à oreille ».

Ils essaient d'élargir l'offre des services des navettes pour se rendre aux différents marchés.(Laragne, Nyons). Il faut mieux informer les habitants.

La commune de Saint-André-de-Rosans participe pour un montant de 2452 euros.

Les communes de l'Epine et Serres vont sûrement signer la convention. Des communes de la Drôme sont également intéressées. Ce qui permettrait de remplir un peu plus les véhicules. La part variable pourrait donc être baissée.

Rosans prévoit un renouvellement du véhicule (un 9 places). Le budget de renouvellement de la navette est de 40 000 euros, dont 20 000 de subventions.

Les prix sont passés à 8 et 16 euros au lieu de 5 et 10 euros.

Vote pour le renouvellement de la convention :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 – Délibération demande de subvention adressage.**

Devis pour la pose des 31 poteaux avec les panneaux et de 20 plaques de rues :

L'entreprise de Provence propose un devis à 3875 euros.

Jérémy Bourgeaud de Rémuzat (2346 euros hors taxes).

Morgan Martel : en attente

La commune va demander une subvention auprès de la D.E.T.R.

Si cette subvention n'est pas accordée nous pouvons la demander au département dans l'enveloppe cantonale.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **3 – SYME 05, mise à disposition de la compétence éclairage public.**

Plusieurs possibilités :

En passant par le compteur Linky, une solution rigide qui ne permet pas de modifier les plages horaires, c'est gratuit.

La commune avait également demandé un devis à l'électricien Notario pour poser des programmeurs sur les postes de l'éclairage public (entre 700 et 800 euros). C'est plus souple, nous pouvons modifier les horaires.

Le SyME 05 met à disposition ses compétences sur l'éclairage public avec un contrat d'une durée de 4 ans.

Nous ne prendrons pas de décision ce soir, plusieurs points du contrat doivent être discutés.

## **4 – Débat d'orientations budgétaires.**

Le budget doit être finalisé le 15 avril.

A prévoir :

- Une augmentation des devis des appartements communaux de 10 % et mise en place d'un second compteur.
- Taille des platanes
- Passage des ruisseaux (au Isnières)
- Panneaux vitesse limitée à 30 km/h aux Isnières
- Les volets de la mairie sont très abîmés (devis demandé à l'ADSEA)
- Changement de compteurs d'eau.
- Réparation du portail du Prieuré

## **5 – Questions diverses.**

- Surnombre de chats chez Madame Rodet à Sironne (compétence de la commune pour la stérilisation)
- Demande de nettoyage d'une impasse communale encombrée (la commune fera un courrier)
- Réfection de la chapelle des Isnières financée par le Monastère des Bénédictines de Rosans et une donatrice.
- Agrandissement du cimetière (très compliqué car le terrain prévu appartient à 12 inconnus qui ne sont pas au courant qu'ils en sont les héritiers).

La séance est levée à 23 h 08